

GR
AM
E

Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Une démarche intégrée pour la gestion des matières résiduelles

Groupe de
recommandations
et d'actions
pour un meilleur
environnement

GRAMÉ

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal en janvier 2020.



Présentation du GRAME

Le GRAME est une organisation d'intérêt public fondée en 1989 et basée à Montréal. Acteur important au Québec lorsqu'il est question de solutions novatrices et réalistes aux grands problèmes environnementaux, c'est aussi une force collective inspirante bien enracinée dans sa communauté.

Reconnu pour son expertise approfondie en matière de transport, d'énergie, d'écofiscalité, de gestion des matières résiduelles, de verdissement et d'aménagement urbain, le GRAME œuvre en orientant ses activités autour de trois pôles complémentaires : l'influence auprès des décideurs, la sensibilisation et l'éducation relative à l'environnement et l'intervention directe sur le terrain.

S'enrichissant mutuellement, ces divers pôles ajoutent de la profondeur aux activités de l'organisme et donnent du sens à chacune des interventions terrain du GRAME en s'inscrivant à l'intérieur d'une démarche de sensibilisation continue et d'une vision globale de l'environnement.

En 2011, l'Arrondissement de Lachine a mandaté le GRAME pour mettre sur pied le tout premier Éco-quartier à Lachine, programme que l'organisme continue fièrement à développer et à bonifier aujourd'hui.

Auteurs de ce mémoire

Viviane Bravo (B. Sc., Géographie - Université de Montréal), chargée de projets en gestion des matières résiduelles.

Billal Tabaichount (M. Sc. Économie - UQÀM, M. Sc. Environnement - Université autonome de Barcelone), chargé de projets en environnement.

Agathe Mertz (M. Ing. Environnement – École de technologie supérieure), agente de projets en environnement.

Jonathan Théorêt (B.A A. - HEC Montréal), directeur général du GRAME.

Table des matières

Présentation du GRAME.....	2
Auteurs de ce mémoire.....	2
INTRODUCTION	4
1. Transport des matières résiduelles	5
2. Réduction à la source et réemploi	7
3. Sensibiliser les citoyens aux cycles de vie des matières résiduelles.....	9
4. Traçabilité et reddition de compte	10
5. Économie circulaire et proximité	11
6. Tarification incitative	13
CONCLUSION	17
BIBLIOGRAPHIE.....	20

INTRODUCTION

Ce mémoire est déposé dans le cadre de la consultation publique concernant le projet de Plan Directeur de Gestion des Matières Résiduelles (PDGMR) de l'agglomération de Montréal 2020-2025¹. Tout d'abord, le GRAME accueille favorablement le projet de PDGMR pour la période 2020-2025 en vertu de son objectif de passer au zéro enfouissement pour 2030 et de son axe principal tourné vers la réduction à la source. De plus, il salue la place qui y est donnée à l'écofiscalité et aux efforts de sensibilisation. Par le présent mémoire, le GRAME se propose d'exposer et de recommander des éléments capables de bonifier ou corriger certaines initiatives et dimensions du Plan Directeur.

En ce sens, le GRAME aborde ici une série de propositions portant sur les thématiques suivantes : 1) l'acheminement décentralisé des matières résiduelles, 2) l'élargissement du soutien à la réduction à la source et au réemploi, 3) la sensibilisation des citoyens à la gestion des matières résiduelles, 4) la traçabilité et la reddition de comptes, 5) l'économie circulaire et le principe de proximité et enfin, 6) la tarification incitative comme moteur de l'écofiscalité. **La conclusion résume l'ensemble des recommandations contenues dans ce mémoire.**

Nous espérons par cela contribuer à la mise en place d'une approche cohérente et efficace en matière de gestion des matières résiduelles, afin de faciliter l'atteinte des objectifs ambitieux, mais nécessaires, mentionnés dans le projet de Plan Directeur.

¹ Ce mémoire a été présenté le 16 janvier 2020 dans le cadre des audiences concernant le projet de PDGMR 2020-2025. Le document de la présentation est disponible à cette adresse : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ME M_GRAME_ZERO_PPT_20200116.PDF

1. Transport des matières résiduelles

L'implantation de nouveaux centres de traitement tels que l'écocentre Dickson et divers centres de tri, centres de compostage et de biométhanisation favorisera notamment une meilleure prise en compte du volume de matières résiduelles traité. Toutefois, les modalités de transport des matières résiduelles doivent s'adapter à cette nouvelle réalité liée à la multiplication des lieux d'acheminement des matières résiduelles. Le GRAME recommande d'**examiner la capacité de mettre en place une flotte de camions compartimentés voués à la collecte des matières résiduelles**, en vue de réduire le nombre de déplacements et donc d'émissions de GES (Recyc-Québec, 2019a). Le développement de ce type de « co-collecte » dépendra grandement de la capacité d'adapter les centres de traitement à cette nouvelle pratique : ainsi, la municipalité de Gatineau a effectué le calcul nécessaire et a donc conclu qu'une co-collecte accompagne efficacement une réduction de la fréquence de celles-ci en termes de réduction des coûts de transport (Forcier et Gravel, 2015).

Le GRAME **appuie fortement l'implantation envisagée des collectes bimensuelles** (action 6.3.4) en raison de leur dimension incitative à la réduction à la source de la quantité de déchets produits. Cependant, cette action, couplée à l'extension de la collecte des matières organiques aux bâtiments de neuf logements et plus aux objectifs de densification du territoire (CMM, 2018), peut présenter son lot d'enjeux. Le GRAME recommande de les examiner.

En premier lieu, la variation des flux de matières résiduelles est à la fois spatiale (selon le territoire) et temporelle (en constante évolution) et appelle donc à une prise en compte des particularités territoriales lors de l'établissement de plans de gestion de matières résiduelles (Tanguy, 2017). On peut également mentionner les particularités inhérentes à un territoire densément peuplé : risque de déresponsabilisation des usagers lié à une gestion collective, perte de proximité quant aux points de dépôts mis à disposition, enjeu d'espace restreint qui mène à une accumulation élevée de matières

résiduelles associée à des odeurs, des problèmes potentiels de salubrité et des dépôts sauvages (Chaput, 2015).

En plus des enjeux liés à la densité, il faut ajouter que l'hétérogénéité du cadre bâti, le profil sociodémographique et l'accessibilité aux points de dépôts mènent à des particularités déjà visibles sur le bilan de gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de Montréal datant de 2018. Par exemple, un taux particulièrement faible de récupération de l'ensemble des matières résiduelles est dénoté à Montréal-Est. De plus, plusieurs territoires au centre-ville, tels que Outremont et Ville-Marie, démontrent un taux de de récupération des matières organiques et recyclables correspondant à la moyenne, mais un taux de récupération des encombrants en-deçà de celle-ci.

À partir de telles observations, le GRAME recommande que l'Agglomération de Montréal se dote de modalités de priorisation des interventions dans les secteurs avec un taux de récupération plus faible. Un système de traitement des matières résiduelles décentralisé, soutenu par un élargissement des critères relatifs aux particularités territoriales pris en compte lors de la reddition de comptes, permet une plus grande flexibilité des mesures à adopter, notamment lors de la définition des contrats accordés aux sous-traitants.

Le GRAME soutient l'évaluation des besoins auxquels font face les écocentres. Cette évaluation prendra en compte à la fois la capacité d'acheminement requise en fonction des besoins de la population desservie et les particularités territoriales. Cependant, il **recommande aussi une réévaluation de leur accessibilité actuelle**. En effet, un taux d'achalandage présentement élevé aux abords des écocentres représente à la fois une source de frustration pour les usagers et une source de gaz à effet de serre liée à la marche au ralenti des véhicules en attente (Kachanova, 2014).

De plus, considérant que 30 % de la population montréalaise est non motorisée (STM, 2018), il est nécessaire de fournir davantage de points de dépôt adaptés pour les RDD et le plastique n°6, bien que ce dernier soit déjà au stade pilote dans deux écocentres. En

conséquence, le GRAME, en plus de **soutenir la multiplication des collectes itinérantes des RDD**, recommande d'adopter **une combinaison des deux mesures suivantes** :

- Bonifier l'accès non motorisé aux écocentres;
- Étendre la récupération du plastique n°6 à l'ensemble des écocentres, via la collecte municipale ou par collecte itinérante dédiée.

Une multiplication des installations de traitement pousse à une analyse plus approfondie des dynamiques territoriales locales afin de favoriser, entre autres, un transport sur de plus courtes distances. Cela équivaut au développement de circuits courts dans l'acheminement des matières résiduelles (Recyc-Québec, 2019b).

2. Réduction à la source et réemploi

Le GRAME **réitère son soutien à la démarche de l'Agglomération de Montréal, axée sur la réduction à la source comme objectif principal**. Toutefois, le GRAME considère que davantage d'actions concrètes pourraient être mises en place en ce qui a trait à l'un des piliers de la réduction à la source : **la réparation**. Cet élément est en effet essentiel au prolongement de la durée de vie des objets et à la création d'une économie circulaire locale, comme le mentionne le *National Zero Waste Council* (NZWC, 2019), dont la Communauté Métropolitaine de Montréal fait partie. En outre, l'Institut EDDEC (2017) note que 29,9 % des initiatives en économie circulaire concernent l'entretien et la réparation.

Selon Équiterre, seule une personne sur quatre opte pour la réparation d'un article électroménager ou électronique. Ceci contribue à un rejet prématuré vers l'écocentre, voire l'enfouissement, et à un gaspillage important de ressources en raison de leur volume et de la variété des matériaux qui constituent ces objets. Le GRAME rappelle qu'au niveau provincial, une loi sur l'obsolescence programmée (Assemblée Nationale, 2019) est en voie d'être étudiée, qui vise la durabilité de ces articles. Encourager leur

entretien et la prolongation de leur durée de vie permet ainsi de s'aligner sur les objectifs provinciaux de récupération.

De plus, le Plan Directeur mentionne les efforts de soutien au réemploi et au recyclage des vêtements. Leur réparation est, selon un rapport publié par *Repair Café International Foundation* (2018), un savoir-faire qui se perd – que ce soit au niveau des ménages ou au niveau des professionnels, concurrencés par l'achat de vêtements neufs à bas prix. Désengorger les centres de récupération par le prolongement de la durée de vie utile des vêtements est donc un objectif à rajouter aux efforts de réduction à la source.

Les mesures de soutien à la réparation peuvent, entre autres, passer par l'accompagnement d'initiatives citoyennes par leur promotion, échange d'expertise et soutien logistique, tel que mentionné à l'action 1.1.3 du Plan Directeur. Le GRAME **recommande donc d'inclure les initiatives citoyennes concernant l'entretien et la réparation des objets dans cette mesure.** De telles initiatives peuvent prendre la forme du *Repair Café*² ou encore de la plate-forme de partage de connaissances *Touski s'répare* (Girard, 2019). Cet accompagnement, en plus d'être un moteur de changement des mentalités et de responsabilisation citoyenne face à leur choix de consommation et de disposition des matières résiduelles, permet une transmission des connaissances et la création d'une dynamique de changement, notamment à travers des activités de sensibilisation dans les écoles.

Le GRAME estime que l'Agglomération de Montréal peut également voir un potentiel d'exemplarité dans cette démarche en **tenant des évènements dédiés à la réparation pour les citoyens** et en appuyant les réparothons déjà existants. À titre d'exemple, la Ville de Vancouver a tenu un réparathon dans son Hôtel de Ville avec le *Repair Café* local (The Restart Project, 2019).

² *Repair Café International* est un réseau mondial de lieux où des outils et une expertise bénévole sont mis à disposition des citoyens afin de réparer leurs biens usagés ou en mauvais état.

De plus, le GRAME souhaite rappeler que les notions d'économie collective et de dématérialisation des biens vont de pair avec un savoir-faire en réparation. Ainsi, des initiatives telles que des bibliothèques d'objets permettent non seulement de réduire la consommation d'articles à la source, mais aussi de fournir aux usagers les outils nécessaires à plusieurs types de réparation. La Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ, 2017) a notamment publié une page Web d'information destinée aux bibliothèques municipales souhaitant mettre en place un service de prêt d'objets; un autre exemple concret de cette initiative se situe à Villeray avec *La Remise* (La Remise, 2020). **Le GRAME encourage donc un appui financier et logistique aux initiatives et entreprises fondées sur la dématérialisation, similaires à celles axées sur la réparation et l'entretien.**

3. Sensibiliser les citoyens aux cycles de vie des matières résiduelles

Le GRAME souhaite souligner le rôle joué par une initiative citoyenne mentionnée par le Plan Directeur : les corvées de nettoyage. Les *opérations nettoyage* possèdent moins une vocation d'entretien des lieux que de sensibilisation. S'y fier afin d'assurer un environnement propre peut potentiellement conduire à adopter une solution ponctuelle et superficielle à un problème dont les racines sont plus profondes.

Toutefois, la sensibilisation procurée par les opérations nettoyage est double : en effet, elles apportent une responsabilisation supplémentaire quant au tri des matières résiduelles, fournissent un impact visuel important sur les conséquences de la surconsommation et de la mauvaise disposition des matières résiduelles et permettent de solidariser une communauté autour d'enjeux environnementaux communs et locaux. Le GRAME recommande de **recadrer la mention des *opérations nettoyage* comme étant des mesures de sensibilisation, et non des mesures de maintien de la propreté.**

4. Traçabilité et reddition de compte

La logique des 3RV-E impose une hiérarchie spécifique dans le traitement des matières résiduelles. Cette hiérarchie se justifie par les externalités négatives que produisent des modes de traitement tels que le recyclage, la valorisation ou l'élimination. Ces externalités peuvent être de nature environnementale ou sociale et représentent des coûts qui peuvent s'avérer importants, même dans le cas du recyclage. Nous n'avons qu'à penser aux longues distances que parcourent par bateau les matières recyclées à destination des marchés asiatiques.

Seules la *réduction à la source* et la *réutilisation* proposent des modes de traitement des déchets présentant des externalités négatives nulles ou quasi-nulles³; en ce sens, ces méthodes doivent être priorisées. En ce qui concerne les autres avenues – recyclage et valorisation –, elles nécessitent un suivi plus serré, allant au-delà des cibles de performance en termes de collecte et de tri. **Un mécanisme d'accès à l'information doit être mis en place à des fins de transparence, en permettant, au minimum, un suivi statistique plus fin en ce qui concerne le traitement des matières recyclées.** Dans un deuxième temps, ce mécanisme de collecte des données **pourrait assurer le suivi nécessaire à la reddition de compte et la redevabilité des acteurs du secteur,** notamment celle des courtiers se chargeant de revendre la matière recyclée.

Finalement, une vision plus précise et complète du cheminement des matières résiduelles permettrait également l'établissement et le respect de certaines normes environnementales tout au long de la chaîne de traitement. Cette dernière étape pourrait prendre la forme d'une éco-certification à laquelle pourraient adhérer certaines parties prenantes sur une base volontaire ou obligatoire. Certaines informations confidentielles, portant notamment sur des termes contractuels, mais nécessaires à la bonne gestion des matières résiduelles, ne seront pas dévoilés. Ils demeureront toutefois à disposition des autorités compétentes.

³ Notamment lorsque la réutilisation répond à un *principe de proximité*.

Par ce point, nous désirons souligner que tout traitement efficace et fiable des matières résiduelles repose inévitablement sur la mise en place d'un dispositif performant de collecte d'information, capable d'offrir un juste état de la situation afin d'assurer un traitement des flux de matières résiduelles répondant aux exigences d'un développement durable (Dupont & Lauras, 2007 : 13). Le GRAME **salue la mise en place d'un bilan des flux de matières résiduelles envisagé par l'Agglomération de Montréal d'ici 2022** (mesure 6.3.1), qui permettra une plus grande transparence et une optimisation des procédés de gestion des matières résiduelles. Il recommande que **ce bilan soit élargi aux activités se situant en aval du centre de tri, par la mise en place d'une politique de collecte et d'accès à l'information** couvrant notamment la revente des matières recyclés. Cet impératif se justifie notamment par la perspective d'économie circulaire adoptée par le présent projet.

5. Économie circulaire et proximité

Traditionnellement, l'objectif d'un système de gestion des déchets était de déplacer les matières résiduelles vers l'extérieur de l'Agglomération de Montréal. Aujourd'hui, le *principe de proximité* se fait de plus en plus prégnant et commence à s'insérer dans certains cadres réglementaires, notamment en France. Ce principe répond à des exigences environnementales (limiter les transports et l'exportation des nuisances) ou socioéconomiques (dynamiser l'économie locale et vitaliser les communautés du territoire considéré).

La notion de proximité peut être très variable, dépendante « du type d'acteur qui la prend en charge, du type de déchets et de la structuration des filières » (Bahers & *al.*, 2017 : 129). Il n'en demeure pas moins qu'elle comporte un avantage supplémentaire en termes de traçabilité et de transparence dans la gestion des matières résiduelles. Elle répond également à d'importants enjeux socioéconomiques par la création d'emplois difficilement dé-localisables au sein du territoire concerné. En ce sens, le GRAME **recommande la mention explicite d'un « principe de proximité » au sein du PDGMR en**

tant qu'élément transversal; cela permettrait qu'un traitement des matières résiduelles en circuits courts soit privilégié là où c'est possible. La formulation de ce principe viendrait notamment appuyer la concrétisation de mesures déjà formulées dans le présent projet de Plan Directeur : appui à des initiatives locales, stimulation de nouveaux marchés locaux, développement d'une économie circulaire locale, localisation des infrastructures de traitement et des nouvelles filières de valorisation des matières recyclées, etc.

Ce changement de paradigme repose évidemment sur une importante entreprise de sensibilisation : conférences, documents explicatifs, cercles de discussion, diffusions de guides doivent viser l'ensemble des parties prenantes. Des formations devront également être proposées aux acteurs concernés afin d'implanter une « plateforme régionale de gestion des ressources » (Morris, 2016 : 58). Ainsi, le GRAME **recommande qu'un important effort de sensibilisation vienne accompagner le futur Plan Directeur**, et que cette campagne laisse **une grande place aux enjeux de localisation dans la gestion des matières résiduelles**, notamment auprès des industries, commerces et institutions (ICI).

En ce qui concerne le développement d'une gestion locale des matières résiduelles, l'approche adoptée par l'écologie industrielle nous semble particulièrement prometteuse, son but étant de « trouver des correspondances entre les flux entrant et sortant » de matières et d'énergie parmi les différents acteurs partageant un territoire donné (Harpet & Gully, 2013 : 6). Les bourses aux déchets ou résidus industriels (*Industrial Materials Exchange*) sont un outil correspondant à cette approche. Par la mise en place de réseaux d'échanges, de plateformes virtuelles ou la publication d'annonces, l'objectif est de permettre aux acteurs industriels de « rechercher, vendre ou céder un sous-produit, un résidu ou un déchet » (Harpet & Gully, 2013 : 7).

À l'échelle de la province, la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 soutient le développement de projets d'économie circulaire. Nous pensons que **l'Agglomération de Montréal doit profiter de ce contexte favorable afin**

d’initier et favoriser des projets visant la concrétisation de symbioses industrielles sur son territoire, tels que ceux promus efficacement par Synergie Montréal et dont nous aimerions voir plus d’exemples. En ce sens, **le GRAME salue l’ajout d’une « clause d’utilisation minimale des matériaux récupérés sur les chantiers municipaux »** (mesure 4.1.3). **Il recommande que cette clause d’utilisation minimale intègre également les matières recyclées et qu’elle s’applique à l’ensemble de la politique d’approvisionnement.** Le GRAME recommande également que **le principe des 3RV-E soit intégré de manière explicite à cette politique d’approvisionnement** afin qu’il puisse notamment régir les futurs appels d’offre.

D’autres avenues s’offrent également aux autorités municipales. Ainsi, le GRAME recommande à l’Agglomération de Montréal de soutenir financièrement et logistiquement la mise en place de symbioses industrielles par 1) le financement d’initiatives et de projets pilotes; 2) l’intégration de bâtiments et services municipaux à des initiatives de symbioses industrielles; 3) la mise à disposition de lieux de stockage et de transbordement afin de faciliter les flux de matières résiduelles et 4) une flexibilisation du zonage afin de permettre des activités contribuant à la symbiose industrielle, notamment le stockage temporaire de matières résiduelles en transition.

6. Tarification incitative

La tarification incitative est **l’approche directe considérée par le GRAME comme étant la plus optimale en matière de défraiement de la gestion des déchets** (GRAME, 2014). Ce dispositif consiste à faire payer les bénéficiaires du système de gestion des matières résiduelles en fonction du volume jeté, mais aussi de la nature des déchets rejetés (<https://leshorizons.net/tarification-incitative/>). Elle agit sur la réduction à la source ainsi que sur les alternatives de rejet des déchets que sont la réutilisation, le recyclage et la valorisation. Ce type de tarification s’inscrit parfaitement en cohérence avec le principe de pollueur-payeur reconnu par la Loi sur le développement durable.

À ce sujet, nous encourageons le lecteur à revoir la section 5 (« Écofiscalité et gestion des matières résiduelles ») du mémoire du GRAME⁴ à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, à propos des *Modalités et avantages d'une réforme fiscale écologique pour le Québec : Mythes, réalités, scénarios et obstacles* (GRAME, 2014). Celle-ci, encore tout à fait pertinente aujourd'hui, lui permettra de comprendre le sujet de l'écofiscalité plus en profondeur.

Ainsi, le GRAME salue vivement l'importante dimension accordée à l'écofiscalité dans le cadre du présent projet de Plan Directeur. Toutefois, le GRAME **recommande que le PDGMR appuie de manière explicite la tarification incitative en tant qu'outil de gestion des matières résiduelles.**

L'absence d'expérience québécoise en matière de tarification incitative a longtemps représenté un frein pour ce type d'écofiscalité dans la province. Toutefois, depuis 2013, les premières initiatives québécoises de tarification des déchets contribuent au développement d'une expertise locale de gestion écoresponsable des matières résiduelles. En 2013, en Estrie, la municipalité du Canton de Potton est devenue la toute première ville québécoise à imposer une tarification sur la collecte d'ordures ménagères, établie en fonction de la quantité de déchets produits par les ménages. Les résultats de cette initiative ont été rapidement perceptibles et sont sans équivoque : aujourd'hui, le Canton de Potton estime récupérer 83 % de ses matières recyclables et 61 % des matières organiques (Municipalité de Potton, 2019).

Plus près de nous, la Ville de Beaconsfield est également devenue une cheffe de file dans le domaine de la tarification incitative au sein de l'Agglomération de Montréal. Depuis le 7 janvier 2016, la municipalité a introduit une nouvelle collecte robotisée reposant sur une tarification dépendante de la quantité de déchets (Normandin, 2016). Cette décision fut prise suite à un projet-pilote particulièrement concluant, s'étant échelonné sur plus de douze mois auprès de 253 familles de la ville. Il a été possible de

⁴ Ce mémoire du GRAME est disponible à cette adresse : http://www.grame.org/ECOFISCALITE_2014_modalites_et_avantages_reforme_fiscale_ecologique.pdf

constater une diminution de 35 % des déchets produits par ces ménages par rapport au groupe de contrôle (Normandin, 2016). Pour le mois de janvier 2016, le pourcentage d'adresses présentant des ordures à la collecte était de 55 % en moyenne, contrairement à un taux de 86 % avant la mise en place de la tarification incitative (Normandin, 2016). En 2016, le taux de matières organiques retrouvées dans les ordures est passé de 48 % en moyenne, comparativement à 61 % pour l'année 2014. Entre 2013 et 2016, la quantité totale d'ordures ménagères a diminué de 50 %. Cette diminution fut accompagnée d'une augmentation très importante dans 1) la collecte des matières organiques (+120 %), ainsi que dans 2) celle des résidus de construction rénovation et démolition (+156 %) (Ville de Beaconsfield & EnviroRcube, 2017). La quantité totale de matières résiduelles n'ayant diminué que de 3 % depuis 2013, c'est donc le signe d'une amélioration conséquente dans le tri des déchets à Beaconsfield. Il est important de signaler que l'ensemble de ces améliorations ne sont pas uniquement attribuables à la collecte intelligente mais à un ensemble de mesures entreprises par la municipalité, incluant l'amélioration de la collecte des résidus organiques et encombrants en 2015. Toutes ces améliorations contribuent à une transformation des pratiques à Beaconsfield, celle-ci passant d'un des plus gros générateurs d'ordures sur l'île de Montréal en 2013 à celui qui en produisait le moins en 2016 (*Ibid.*).

Ainsi, le GRAME estime que le PDGMR doit s'inspirer de ces villes exemplaires, en incluant des propositions concrètes allant dans le sens de la tarification incitative. La récente décision de la Ville de Gatineau quant à l'implémentation d'un système de tarification incitative est une autre démonstration de la volonté politique nécessaire aujourd'hui. L'implantation d'une tarification incitative se base sur une série d'étapes préalables incluant des études, des consultations publiques et des expérimentations (Zero Waste France, 2015 : 5). L'Agglomération de Montréal a aujourd'hui accès à un nombre significatif d'exemples probants au Québec : il est grand temps qu'elle fasse le pas et définisse ses propres réglementations, au moins par l'initiation de projets pilotes dès 2020-2021; ces derniers pourraient alors permettre de surmonter, dans le cadre d'une implémentation généralisée, les réticences à la mise en œuvre d'une tarification

incitative. Pour ce faire, le GRAME recommande que la tarification incitative constitue un élément important des futures études que prévoit le PDGMR en ce qui concerne la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles.

La tarification incitative s'ajoute ainsi à une politique à moyen et long termes de sensibilisation de l'ensemble de la population à la pertinence d'une réduction à la source pour un avenir durable et sain. Pour les villes, **l'utilisation d'outils de l'écofiscalité permet une restructuration de l'offre de services et une diversification des stratégies de gestion des matières résiduelles, favorisant une plus grande valorisation des matières.**

Considérant l'ensemble de ces éléments, le GRAME estime que la tarification incitative présente aujourd'hui suffisamment d'impacts positifs et significatifs dans des municipalités voisines pour qu'elle soit dès maintenant intégrée au PDGMR de l'Agglomération de Montréal. Cela dit, selon le GRAME, **une tarification incitative ne devrait être implantée qu'une fois certains paramètres respectés.** Ainsi, les solutions permettant la disposition responsable des différentes matières résiduelles devraient idéalement être disponibles aux citoyens avant que la tarification ne soit implémentée. Ceci implique évidemment que les solutions pour, par exemple, la collecte des matières organiques soient offertes préalablement sur les territoires couverts par de futurs projets pilotes.

Afin d'assurer une réussite dans l'implémentation d'une tarification incitative et de favoriser son acceptabilité sociale, il est préférable que celle-ci s'inscrive dans un projet plus large, capable de garder en vue les enjeux auxquels elle répond et de l'inscrire dans un message positif. Le GRAME considère ce projet de Plan Directeur de gestion des matières résiduelles comme un contexte s'y prêtant particulièrement bien.

CONCLUSION

Dans le cadre du présent projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, l'Agglomération de Montréal doit se donner les moyens de ses ambitions. Il est possible de bien mieux faire, pourvu que des budgets conséquents y soient consacrés et que les réglementations municipales en vigueur soient rigoureusement appliquées. L'application sévère du règlement sur les collectes de la Ville de Montréal n'est qu'un exemple de règles claires qui gagneraient à être mieux connues et appliquées par les inspecteurs. De plus, dans le cadre de la présente consultation, le GRAME :

1. Recommande d'examiner la capacité de mettre en place une flotte de camions compartimentés voués à la collecte des matières résiduelles, en vue de réduire le nombre de déplacements et donc d'émissions de GES. Le développement de ce type de « co-collecte » dépendra grandement de la capacité d'adapter les centres de traitement à cette nouvelle pratique.
2. Appuie fortement l'implantation envisagée des collectes bimensuelles.
3. Recommande que l'Agglomération de Montréal se dote de modalités de priorisation des interventions dans les secteurs avec un taux de récupération plus faible.
4. Soutient la multiplication des collectes itinérantes des RDD.
5. Recommande une réévaluation de l'accessibilité des écocentres, en vue notamment d'une bonification de l'accès aux usagers non motorisés.
6. Recommande d'étendre la récupération du plastique n°6 à l'ensemble des écocentres, via la collecte municipale ou par collecte itinérante dédiée.
7. Recommande d'appuyer les initiatives citoyennes concernant l'entretien et la réparation à travers des mesures d'accompagnement, de promotion, d'échange d'expertises et de soutien logistique.
8. Recommande de tenir des événements dédiés à la réparation pour les citoyens et d'appuyer les réparothons déjà existants.

9. Encourage un appui financier et logistique aux initiatives et entreprises fondées sur la dématérialisation.
10. Recommande de recentrer la mention des *opérations nettoyage* comme étant des mesures de sensibilisation, et non des mesures de maintien de la propreté.
11. Salue la mise en place d'un bilan des flux de matières résiduelles envisagé par l'Agglomération de Montréal d'ici 2022.
12. Recommande que ce bilan soit élargi aux activités se situant en aval du centre de tri, par la mise en place d'une politique de collecte et d'accès à l'information couvrant notamment la revente des matières recyclées.
13. Recommande la mention explicite d'un « principe de proximité » en tant qu'élément transversal au Plan directeur de gestion des matières résiduelles.
14. Recommande qu'un important effort de sensibilisation vienne accompagner le futur Plan Directeur et que cette campagne laisse une grande place aux enjeux de traitement local des matières résiduelles, notamment auprès des industries, commerces et institutions (ICI).
15. Salue l'ajout d'une « clause d'utilisation minimale des matériaux récupérés sur les chantiers municipaux ».
16. Recommande que cette clause d'utilisation minimale intègre également les matières recyclées et qu'elle s'applique à l'ensemble de la politique d'approvisionnement municipale.
17. Recommande également que le principe des 3RV-E soit intégré de manière explicite à la politique d'approvisionnement municipale.
18. Recommande d'initier et de favoriser des projets pilotes visant la concrétisation de symbioses industrielles sur le territoire de l'Agglomération de Montréal.
19. Recommande de soutenir financièrement et logistiquement la mise en place de symbioses industrielles par : 1) le financement d'initiatives et de projets pilotes; 2) l'intégration de bâtiments et services municipaux à des initiatives de symbioses industrielles; 3) la mise à disposition de lieux de stockage et de transbordement afin de faciliter les flux de matières résiduelles et 4) une

flexibilisation du zonage afin de permettre des activités contribuant à la symbiose industrielle, notamment le stockage temporaire de matières résiduelles en transition.

20. Recommande que le PDGMR appuie de manière explicite la tarification incitative en tant qu'outil de gestion des matières résiduelles.
21. Recommande d'initier des projets pilotes en tarification incitative dès 2020-2021.
22. Recommande que la tarification incitative constitue un élément important des futures études que prévoit le PDGMR en ce qui concerne la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles.

BIBLIOGRAPHIE

Assemblée Nationale du Québec (2019). « Projet de loi n°197 : Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens ». Dans Travaux Parlementaires : Projets de loi. Page Web. Repéré à <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-197-42-1.html>

Bahers, J. B., Durand, M. & Beraud, H. (2017). « Quelle territorialité pour l'économie circulaire? Interprétation des typologies de proximité dans la gestion des déchets ». *Flux*, 109-110 (3), 129-141.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) (2017) « Le prêt d'objets en bibliothèque » dans *Services : services au public*. Page Web. Repéré à http://www.banq.qc.ca/services/services_professionnels/milieux_doc/dossiers_thematiques/services_public/prest_objets/

Chaput, N. (2015). « La gestion des matières résiduelles dans les milieux densément peuplés ». Mémoire de maîtrise, Sherbrooke, Université de Sherbrooke. 105 pages.

Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) (2018). « La densification se poursuit dans le Grand Montréal – Nouveau numéro des cahiers métropolitains sur le suivi du PMAD 2012-2018 » dans *Communiqués*. Page Web. Repéré à <https://cmm.qc.ca/communiques/la-densification-se-poursuit-dans-le-grand-montreal-nouveau-numero-des-cahiers-metropolitains/>

Dupont, L. & Lauras, M. (2007). « Logistique inverse : un maillon essentiel du développement durable ». *Revue française de gestion industrielle*, Association française de gestion industrielle, 26 (2), p. 5-36.

Forcier, F. & Gravel, M.-H. (2015). « La collecte des résidus alimentaires : éléments de réussite! » dans *Vecteur Environnement*, 48 (4), p. 20-21.

Girard, A. (2019). « Touski s’répare ». Dans *Ville de Montréal : Faire Montréal*. Page Web. Repéré à <https://fairemtl.ca/fr/touski-srepare>

GRAME (2014). « Modalités et avantages d’une réforme fiscale écologique pour le Québec : Mythes, réalités, scénarios et obstacles ». Document Web. Repéré à https://www.grame.org/ECOFISCALITE_2014_modalites_et_avantages_reforme_fiscale_ecologique.pdf

Harpet, C. & E. Gully (2013). « Écologie industrielle et territoriale : quels outils d’aide à la décision? De l’analyse des flux à l’approche intégrée ». *Déchets - Sciences et Techniques*.

Institut de l’Environnement, du Développement Durable et de l’Économie Circulaire (EDDEC) (2017). « Cartographie des acteurs et initiatives en économie circulaire sur le territoire de l’agglomération de Montréal ». Rapport. 102 pages.

Kachanova, V. (2014). « Les écocentres québécois : portraits et recommandations pour le réseau de deuxième génération ». Mémoire de maîtrise. Sherbrooke, Université de Sherbrooke. 104 pages.

La Remise (2020). « Notre mission ». Page Web. Repéré à <https://laremise.ca/la-remise/notre-mission/>

Morris, A. (2014). « L’analyse de flux de matières au Québec : méthodes et enjeux d’opérationnalisation dans une perspective d’économie circulaire ». Mémoire de maîtrise. Sherbrooke, Université de Sherbrooke. 78 pages.

Municipalité de Potton (2019). « Information concernant les matières résiduelles en 2019 ». Document Web. Repéré à https://potton.ca/wp-content/uploads/2017/05/GMR_FR_EN_final-15-janvier.pdf

National Zero Waste Council (NZWC) (2019). « Circular economy ». Page Web. Repéré à <http://www.nzwc.ca/focus/circular-economy/Pages/default.aspx>

Normandin, P-A. (5 février 2016). « Payer pour jeter : forte baisse des déchets à Beaconsfield », dans *LaPresse*. Page Web. Repéré à

<https://www.lapresse.ca/environnement/politique-verte/201602/05/01-4947506-payer-pour-jeter-forte-baisse-des-dechets-a-beaconsfield.php>

Recyc-Québec (2019a). « Bilan net d'émissions de Gaz à Effet de Serre ». Dans *Recyc-Québec - Municipalités : Matières Organiques*. Page Web. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/matieres-organiques/recyclage-residus-verts-alimentaires/implanter-optimiser-collecte/bilan-emissions-ges>

Recyc-Québec (2019b). « L'économie circulaire, une priorité ». Dans *Recyc-Québec - Entreprises et organismes : mieux gérer*. Page Web. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/economie-circulaire>

Repair Café International Foundation (2018). « Repair Monitor : Analysis results 2018 ». Rapport. 19 pages.

Restart Project (2019). « Vancouver City Hall ». Dans *Past Party*. Page Web. Repéré à <https://therestartproject.org/parties/vancouver-city-hall/>

Société de Transport de Montréal (STM) (2016). « La mobilité des Montréalais ». Rapport. 164 pages.

Tanguy, A. (2017). « Approche territoriale de la valorisation des déchets: élaboration d'un modèle pour la conception de filières adaptées au territoire ». Thèse, Montréal, École de technologie supérieure (ÉTS). 180 pages.

Ville de Beaconsfield & EnviroRcube (2017). *Implantation de la collecte intelligente à la ville de Beaconsfield – Rapport final*. Document Web. Repéré à <https://bit.ly/2Jh7Zl6>

Ville de Montréal (2018). « Bilan 2018 des matières résiduelles de l'Agglomération de Montréal ». Rapport. 8 pages.

Zero Waste France (2015). « La tarification incitative dans les démarches zéro déchet ». Document Web. Repéré à https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2018/03/la-tarification-incitative_dossier-du-mois-aout-2015.pdf